

Arrondissement de Soissons
Canton de Soissons-2

COMMUNE DE
VAUXBUIN

232, rue de la mairie
02200 VAUXBUIN
Tél. : 03 23 73 07 64
Fax : 03 23 73 10 50
E-mail : mairie@vauxbuin.fr

Arrêté n°2022-9

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS
D'OFFICIER D'ÉTAT-CIVIL DE MANIÈRE
TEMPORAIRE À MADAME MARIE-JOSÉ
KACZKA, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-18,

CONSIDÉRANT l'empêchement du Maire et des adjoints pour la célébration du mariage de Monsieur David NOËL et Madame Corinne MOROY le 10 septembre 2022 à 16h00 et pour la célébration du mariage de Monsieur Franck ANCELIN et Madame Sandrine ROGAN le 1^{er} octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état-civil, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions à Madame Marie-José KACZKA, Conseillère municipale, de manière exceptionnelle ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Constatant l'empêchement du Maire et des adjoints pour la célébration du mariage de Monsieur David NOËL et Madame Corinne MOROY le 10 septembre 2022 à 16h00 et pour la célébration du mariage de Monsieur Franck ANCELIN et Madame Sandrine ROGAN le 1^{er} octobre 2022, il est délégué à Madame Marie-José KACZKA la fonction d'officier d'état-civil afin qu'elle puisse procéder à la célébration de ces mariages.

ARTICLE 2 : Délégation est également donnée à Madame Marie-José KACZKA à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs à ces mariages.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et adressé en copie à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Soissons et à Monsieur le Procureur de la République.